



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communiqué de presse

Mercredi 12 octobre 2022

Benoît MERLET
Direction Communication
benoit.merlet@lecotentin.fr
02.50.79.16.37 / 06.47.38.88.96

48 NOUVEAUX PROJETS COMMUNAUX SOUTENUS AVEC LES FONDS DE CONCOURS DE L'AGGLOMÉRATION

Mercredi 12 octobre, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin accompagné de Jacques COQUELIN, Vice-Président du Conseil Départemental, de Alain CROIZER Président de la Commission de Territoire de Cœur du Cotentin et de Jean-Marie MOUCHEL, Maire de Saint-Joseph a visité le groupe scolaire de la commune qui a pu bénéficier de fonds de concours pour sa rénovation. A cette occasion, le Président a présenté la nouvelle dotation des Fonds de Concours de l'Agglomération qui va permettre d'accompagner 48 projets du territoire. Depuis le début de l'année 2022, ce sont 77 projets qui vont bénéficier de l'apport des Fonds de Concours.

Les Fonds de concours

L'attractivité du Cotentin est indissociable du développement des communes. Pour garantir cet équilibre territorial, l'Agglomération a versé 5,8 Millions d'euros à ses communes membres en 2021 au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ce versement est complété par les Fonds de concours, un soutien de l'Agglomération aux investissements des communes dans leurs projets d'aménagements.

Depuis 2017, l'Agglomération consacrait initialement chaque année une enveloppe de 2,5M€ à ces Fonds de concours. Afin de renforcer son soutien, cette aide a été rehaussée depuis 2021 à hauteur de 3 M €. Elle contribue à encourager le développement des projets de la proximité mais également à soutenir les carnets de commande des entreprises locales. Le taux d'intervention de l'Agglomération est plafonné à 40 % maximum sur le reste à charge communal.

En 2021 : 78 projets communaux ont pu bénéficier de cet appui financier du Cotentin.

En 2022 : 77 projets sont d'ores et déjà accompagnés. (29 dossiers avaient été voté par l'Assemblée en avril. 48 nouveaux projets ont été validés le 27 septembre par l'assemblée communautaire.). Au total, l'Agglomération a consacré en 2022, 2,4M€ pour les fonds de concours.

« Nous tenons à cette aide qui traduit la solidarité du Cotentin envers ses communes en contribuant à un aménagement et un développement équilibré du territoire communautaire. En abondant aux initiatives portées par les communes, le Cotentin soutient également l'économie locale et réaffirme sa volonté de garantir aux habitants une proximité des services au quotidien et une qualité de vie préservée. Avec les fonds de concours, le Cotentin montre que la proximité n'est pas qu'un simple mot mais qu'il la fait vivre au quotidien », rappelle le Président David MARGUERITTE.

Pour rappel, les projets éligibles aux Fonds de Concours s'inscrivent dans l'un des trois axes suivants :

- les projets qui participent à l'atteinte des objectifs du Projet de Territoire de l'Agglomération ;
- ceux qui contribuent à l'exercice de compétences rétrocédées aux communes ;
- Et les projets d'aménagement.

Faire sortir de terre les projets des communes

En parallèle de ces soutiens financiers, l'Agglomération a également mis en place en 2020 un dispositif permettant de favoriser l'émergence des projets des communes. Cette cellule permet à la collectivité de jouer son rôle de facilitateur auprès des communes dans leurs démarches, afin de permettre à leurs initiatives de sortir de terre. A noter que près de 15 millions d'euros de projets ont ainsi été prévus par les Conseils municipaux dans le Cotentin et un grand nombre d'entre eux nécessite une ingénierie de projet particulière. Un service de

l'Agglomération est ainsi pleinement mobilisé et à l'écoute des communes pour les accompagner dans le montage de leur dossier (appui dans la rédaction du cahier des charges, aide dans la recherche de financement, analyse des offres, etc.).

Avec cette cellule et le soutien via les Fonds de concours, l'Agglomération participe pleinement à la relance économique du territoire.

Coup de projecteur sur les travaux du groupe scolaire de Saint-Joseph

Le groupe scolaire André BOUYER situé à Saint-Joseph est composé de 4 classes (Maternelles, CP/GS, CE et CM) et accueille près de 90 élèves. Afin de réduire l'impact énergétique de ces bâtiments, la commune a souhaité engager un chantier de rénovation en s'appuyant sur le système de chauffage de géothermie installé lors de la construction de l'école maternelle et de la cantine en 2014 et en 2019.

Pour cela la commune a sollicité l'Agglomération à deux reprises via les Fonds de Concours pour ce projet :

- Rénovation énergétique des 4 classes du groupe scolaire, du bureau de la directrice et mise aux normes PMR d'une classe et des sanitaires. Ces travaux comprenaient l'isolation des combles, l'installation de radiateurs basse-température utilisant la géothermie, la mise en place de lampes leds à basse consommation et l'installation de nouvelles menuiseries répondant aux nouvelles normes RTE ont été posées en extérieur.

Avec ces travaux menés en 2022, la commune s'est fixée comme objectif de réduire de 25% sa facture énergétique pour ce groupe scolaire.

Le financement a été le suivant :

- Europe: 50 000€
- Etat DETR: 104 122€
- Département: 82 900€
- Agglomération du Cotentin: 50 000€
- Reste à charge pour la commune : 161,582€

Budget global: 448 604€

- La rénovation d'un bâtiment existant pour aménager un local dédié à la garderie périscolaire. Celui-ci sera équipé en rez-de-chaussée d'une grande pièce de 60 m², une entrée de 16,62m² et de sanitaires.

Pour cela des travaux d'isolation seront menés sur le bâtiment, les huisseries seront changées, les vieux radiateurs électriques seront remplacés par un chauffage aérotherme. Le bloc sanitaire sera également refait aux dernières normes. En réduisant d'une part l'empreinte énergétique, l'objectif de ce chantier est aussi d'offrir aux personnels et aux enfants, des locaux adaptés et confortables.

Le coût global du projet est estimé à 310 000€ HT. Le 27 septembre, l'Assemblée communautaire a ainsi voté un accompagnement à hauteur de 61 000€.

Pour ces 2 projets, l'accompagnement de l'Agglomération est ainsi de 111 000€.

CONTACT :

Véronique MALASSIS-VASSE

Directrice Transversalité et
Coordination des Politiques
Territoriales Communales
veronique.malassis-
vasse@lecotentin.fr
02 50 79 16 42